




COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DECISION n° 2022-575
15 Marchés Publics

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'EMBALLAGE DE GAZ EN BOUTEILLE

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

Direction Générale des Services
Techniques
Réf : RB/SB
DGS :
DGA : 
CAB :
CS :

VU le Code de la Commande Publique,
VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 16 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant la nécessité de disposer d'emballage de gaz en bouteille de 20L pour l'atelier culture

Considérant la proposition de la société AIR LIQUIDE France INDUSTRIE,

DECIDE

ARTICLE I


De retenir l'offre de la société « **AIR LIQUIDE France INDUSTRIE** » domiciliée 6 Rue Cognacq-Jay et de signer avec cette société, la convention de mise à disposition d'emballage vide de gaz (bouteille gamme PREMIUM) pour un montant basé sur 3 ans de 308,33 € H.T. à compter du 01/11/2022.

ARTICLE II

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame La responsable du SGC de Belin Beliet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, le 28 octobre 2022.


Pour le MAIRE
et par délégation
Le 1er Adjoint
Gérard SAGNES
Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221028-DEC2022_575-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2022

Affichage : 07/11/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

